

**COMPTE-RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL du 08 Juillet 2020**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 03 juillet 2020 s'est réuni le **08 juillet 2020** à 19h 00 en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean PROENÇA, Maire.

Président :

Membres Présents :

M. PROENÇA Jean	Mme KOWALSKI Christine
Mme SALOMON Marie-Rose	M. CESARIO William
M. GUIGUE Gérard	Mme SERVE Virginie
Mme BERNAL-VICENTE Céline	M. FOURNIER Jean-Michel
M. MATHIEU Jean-Pierre	Mme BRENIER Emmanuelle
Mme MALLARTE Marie	M. COLCOMBET Jean
M. GONTEL Paul	Mme MEUNIER Stéphanie
M. PLASSON Jean-Jacques	M. CASILLAS Santiago
Mme CLEMENÇON Annie	

Membres excusé : Mme Christelle RIVOIRE a donné procuration à Mme SALOMON Marie-Rose
M. Xavier JURY a donné procuration à M. Gérard GUIGUE

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle BRENIER

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 juin 2020 est adopté.

2020/021 – Budget communal : Approbation du compte administratif 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération est adoptée à 18 voix pour.

2020/022 – Budget communal : Approbation du compte de gestion de 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des présents soit 19 voix.

2020/023 - Budget communal : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal,
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :
Un excédent de fonctionnement de : 427 721,88 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice	231 721,88 €
Résultats antérieurs reportés	196 000 €
Résultat à affecter	427 721,88 €
Solde d'exécution d'investissement	-338 192,10 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	164 400 €
Besoin de financement	-173 792,10 €
Affectation	427 721,88 €
Affectation en réserves	177 721,88 €
- 1068 en investissement	
Report en fonctionnement	250 000 €
Déficit reporté	0.00 €

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des présents

2020/024 - Budget communal : Approbation du Budget primitif 2020

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif communal 2020 dont les montants sont les suivants :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
<u>DEPENSES</u>	1 405 750.00 €
<u>RECETTES</u>	1 405 750.00 €

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
<u>DEPENSES</u>	785 297,41 €
<u>RECETTES</u>	785 297,41 €

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des présents

2020/025 – Création d'un poste d'animateur contractuel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que désormais, préalablement à un recrutement pour accroissement temporaire d'activité ou emploi saisonnier, un poste doit être créé par délibération.

Il rappelle également que, depuis mars 2020, l'accueil périscolaire de la commune n'est plus rattaché à celui de la commune de St Prim, ce qui nécessite, au vu de la réglementation, le recrutement d'un référent qualifié.

Il convient donc de prévoir la création d'un poste d'animateur contractuel à temps non complet à raison de 20 à 28h hebdomadaires pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer un poste à temps non complet d'animateur contractuel d'une durée hebdomadaire de travail de 20 à 28 heures pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sont inscrits au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 19 voix

2020/026 - Création d'un poste d'adjoint technique contractuel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que désormais, préalablement à un recrutement pour accroissement temporaire d'activité ou emploi saisonnier, un poste doit être créé par délibération.

Ainsi, pour faire face à une augmentation du nombre d'enfants pendant les temps périscolaires et afin de respecter le taux d'encadrement, il convient de prévoir la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet à raison de 20 à 28h hebdomadaires pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer un poste à temps non complet d'adjoint technique contractuel d'une durée hebdomadaire de travail de 20 à 28 heures pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sont inscrits au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 19 voix.

2020/027 - Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{er} Classe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à un avancement de grade, il convient de prévoir la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 30 h hebdomadaires à compter du 01^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer un poste à temps non complet à raison de 30h hebdomadaires d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 01^{er} janvier 2020.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sont inscrits au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 19 voix.

2020/028 – Tarifs bibliothèque et quotas d'emprunt

Pour se mettre en accord avec la convention de coopération entre les communes pour le fonctionnement du réseau de lecture publique « Trente et plus » en pays viennois signée le 09 Décembre 2019. Il est proposé une harmonisation des tarifs et des quantités d'emprunt possible pour les bibliothèques associés au réseau « trente et plus » :

Voici les propositions :

Article 1er : Tarifs

Les tarifs sont harmonisés entre les adhérents du réseau « trente et plus » :

	<i>Appartenant au réseau trente+</i>	<i>Hors réseau</i>
<i>Enfants jusqu'à 18 ans</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
<i>Adultes</i>	<i>10 €</i>	<i>20 €</i>
<i>Seniors (+ 60 ans)</i>	<i>8 €</i>	<i>16 €</i>
<i>Etudiant -26 ans, personnes à la recherche emploi ou bénéficiaires des minima sociaux</i>	<i>5 €</i>	<i>5 €</i>
<i>Nouveaux arrivants ou mariés dans l'année</i>	<i>Gratuit</i>	
<i>Bibliothécaires, bénévoles, collectivité éducatives, sociales et socio-culturelles, assistantes maternelles</i>	<i>Gratuit *</i>	

* si un bénévole réside hors réseau il lui sera appliqué la gratuité.

Article 2 : Quotas d'emprunt : 12 documents dont 4 CD musicaux et 4 DVD

Ces conditions de tarif et d'emprunt seront effectives dès la mise en œuvre concrète de la carte unique.

Délibération adoptée à l'unanimité :19 Voix Pour.

2020/029 – Liste de nom pour la commission communale des Impôts directs (CCID)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1650

Vu la lettre de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 02 juin 2020 rappelant qu'à la suite des récentes élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs,

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal,

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Approuve la liste de contribuables ci-annexée qui sera adressée au Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Isère, en vu de la constitution de la commission communale des impôts directs.

Délibération adoptée à 19 voix Pour.

2020/030 – Espace Naturel Sensible (ENS) Forêt alluviale de Gerbey : validation programme 2020

Monsieur le Maire :

. **Rappelle** :

- Le renouvellement de la convention de labellisation de la forêt alluviale dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles en date du 26/03/2016 entre le Conseil Départemental de l'Isère et la Commune ;
- La mise en œuvre, sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune d'un nouveau plan de gestion de 2020 à 2027 ;

. **Donne** lecture des actions à mener en 2020 :

- Actions d'investissement : 2 400 €
- Actions de fonctionnement : 14 310 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal,

- **D'autoriser** la réalisation des actions 2020

Et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour cette série d'actions 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité : 19 Voix Pour.

2020/031 - Désignation de candidats pour la commission de contrôle des listes électorales.

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier en date du 18 juin 2020 du préfet de l'Isère demandant aux communes d'instituer une liste de commission de contrôle des listes électorales à l'issu du renouvellement des conseils municipaux ;
Conformément au code électoral art. R 7, les commissions de contrôle des listes électorales doivent être instituées dans chaque commune par le préfet après le renouvellement général des conseil municipaux.

Le maire propose après consentement des personnes :

pour représentation de la Préfecture :

M. André VIGNON

Pour représentation du Tribunal de Grande Instance :

Mme Marie-Louise GONZALVEZ

Pour représentation communale :

Mme Annie CLEMENÇON

2020/032 - Désignation d'un candidat au COMITE DE BASSIN du Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA)

Vu le courrier en date du 16 juin 2020 émanant du SIRRA, demandant la nomination d'un représentant au comité de bassin du SIRRA qui se réunit une fois par semestre environ ;

Le maire propose après concertation avec la personne proposée :

M. Xavier JURY

QUESTIONS DIVERSES

- AG le 18 juillet 2020 de la fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
- Réunion d'information et de présentation du rapport d'étude confié au cabinet HORWATH par Vienne Condrieu Agglomération pour mener une réflexion sur l'avenir et le positionnement touristique de la base de loisirs : jeudi 16 juillet
- Réunion commission Humour à Chasse sur Rhône le 03 septembre

La séance est levée à 21h00.

Pour signature des présents :

PROENÇA Jean	CESARIO WILLIAM
GUIGUE Gérard	CLEMENÇON Annie
SALOMON Marie-Rose	COLOMBET Jean
MATHIEU Jean-Pierre	FOURNIER Jean-Michel
PLASSON Jean-Jacques	GONTEL Paul
BERNAL VICENTE Céline	KOWALSKI Christine
BRENIER Emmanuelle	MALLARTE Marie Cécile
CASILLAS Santiago	MEUNIER Stéphanie
	SERVE Virginie